

LORDLY SAILS - CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Article 1er – Dispositions générales

1.1- Toute Réservation de Prestations de Services auprès de **LORDLY SAILS** implique l'acceptation sans réserve par le Client (également dénommé Passager) et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire, exprès et préalable de **LORDLY SAILS**.

1.2- En conséquence, la réservation de prestations de services par un Client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes Conditions générales sauf conditions particulières consenties par écrit par **LORDLY SAILS** audit Client. Tout autre document que les présentes conditions générales et notamment, catalogues, prospectus, publicités, mailings etc... n'a qu'une valeur informative, indicative, non contractuelle. Le fait que **LORDLY SAILS** ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2 – Objet

2.1 - Les présentes ont pour objet d'organiser les modalités et conditions générales des prestations de services (ci-après désignées les "**Prestations**") assurées par **LORDLY SAILS** à la demande du Client, sur le voilier "Huet de Guerville" (ci-après désigné le "**Voilier**"). Le présent contrat est complété au recto intitulé « Réservation » sur lequel les Parties conviennent du détail et des conditions particulières des Prestations envisagées. Les modalités figurant au recto prévaudront sur les présentes conditions générales en tant que conditions particulières si elles ont été acceptées par **LORDLY SAILS**.

2.2 - Sauf dispositions contraires de **LORDLY SAILS**, les Prestations sont ouvertes aux personnes de plus de dix ans. Les mineurs doivent être accompagnés et restent sous la responsabilité de leur représentant légal.

Article 3 – Formation du contrat

3.1 - Les Prestations envisagées font l'objet d'un devis. Le Client est définitivement engagé par son acceptation du devis. **LORDLY SAILS** n'est engagée que dans la mesure où le Client lui a confirmé, par tout moyen écrit, une Réservation conforme au Devis, donné son accord aux présentes Conditions générales et réglé l'acompte prévu.

La durée de la Prestation communiquée au Client est purement indicative.

3.2 - Les Réservations reçues par **LORDLY SAILS** sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de la part de **LORDLY SAILS**.

Modification / annulation des Réservations à l'initiative du Client

Sauf disposition contraire, toute demande de modification d'une Réservation passée par un Client ne pourra être prise en compte par **LORDLY SAILS** que si la demande est faite par tout moyen écrit parvenu à **LORDLY SAILS** au moins quarante-huit (48) heures avant le début de la réalisation de la /des Prestation(s).

En cas d'annulation de la Réservation par le Client, l'acompte versé par celui-ci reste acquis à **LORDLY SAILS**.

Modification / annulation des Réservations à l'initiative de LORDLY SAILS

LORDLY SAILS se réserve le droit de modifier et/ou d'annuler la Réservation en raison d'évènements climatiques, météorologiques ou d'avaries. En cas d'annulation, **LORDLY SAILS** remboursera au Client, l'acompte versé dans un délai de trente (30) jours. En cas de modification / d'annulation de la Réservation à l'initiative de **LORDLY SAILS**, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Il est ici précisé que toute décision de **LORDLY SAILS** de modifier et/ou d'annuler une Réservation sera prise avec pour finalité de préserver la sécurité de ses Clients.

3.3 - Tout représentant légal ou mandataire du Client sera présumé disposer des pouvoirs l'habilitant à signer le bon de Réservation et la société ou la personne qu'il représente seront régulièrement engagés par sa simple signature.

Article 4 - Prix - Modalités de paiement

4.1 - Prix des Prestations - Factures

Les Prestations seront facturées aux tarifs en vigueur au jour de la Réservation, selon le devis préalablement établi par **LORDLY SAILS** et accepté par le Client comme indiqué à l'article 3.1 des présentes. Les tarifs s'entendent net, sans escomptes et Hors Taxes pour des Prestations à réaliser au profit de Clients professionnels et Toutes Taxes Comprises pour des Prestations à réaliser au profit de Clients particuliers. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des Prestations. **LORDLY SAILS** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment étant précisé que les prix applicables sont ceux indiqués à la date de la Réservation. Aucune modification de prix ne pourra intervenir postérieurement à la Réservation. Une facture sera établie par **LORDLY SAILS** et remise au Client avant le début de la Prestation.

4.2 - Modalités de paiement - Pénalités

4.2.1 Sous réserve des conditions particulières, le règlement des Prestations s'effectue selon les modalités suivantes :

- la moitié du prix de la Prestation est réglée lors de la Réservation,
- le solde est réglé comptant, le jour de la Prestation, avant sa réalisation.

A défaut de paiement de l'intégralité du prix de la Prestation, **LORDLY SAILS** se réserve le droit de ne pas réaliser la Prestation réservée. En toute hypothèse, en cas de retard de paiement et de versement de l'acompte et/ou du solde du prix aux dates convenues, les sommes dues seront immédiatement exigibles et produiront des intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux légal français. Egalement, les sommes qui ne sont pas réglées dans le délai donneront lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, ces intérêts de retard et cette indemnité forfaitaire sont exigibles de plein droit, sur simple demande de **LORDLY SAILS**, dès réception de l'avis informant le Client qu'ils ont été portés à son débit. Si les frais de recouvrement venaient à dépasser le montant légal de l'indemnité forfaitaire, **LORDLY SAILS** se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

4.2.2- Lorsque le Client a son domicile fiscal sur le territoire de la République française, les règlements peuvent être effectués par virement bancaire ou en espèces pour tout paiement inférieur à 1.000 euros, conformément aux dispositions de l'article L.112-6 du Code Monétaire et Financier et de l'article D.112-3 du même Code. Lorsque le Client n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle, les règlements peuvent être effectués en espèces dans la limite de 15.000 euros, conformément aux dispositions de l'article L.112-6 du Code Monétaire et Financier et de l'article D.112-3 du même Code. En tout état de cause, **LORDLY SAILS** ne prend en charge ni frais de change, ni frais de virement.

Article 5 – Obligations du Passager

5.1 - Durant l'exécution de la Prestation, le Passager devra avoir en sa possession tout document officiel d'identité (carte d'identité, passeport...) et devra faire son affaire personnelle des démarches, formalités, et autres documents nécessaires lors de la réalisation de la Prestation en particulier en ce qui concerne les formalités afférentes aux franchissements des frontières notamment maritimes.

5.2 - Le Passager s'engage, par son comportement, à ne pas compromettre la sécurité, la tranquillité et la jouissance des autres Passagers lors de la réalisation de la Prestation. Il devra respecter les règles de prudence et de diligence ainsi que toutes dispositions prévues par **LORDLY SAILS** et données par le capitaine du Voilier. A défaut de respecter ces règles et dispositions, le Passager pourra se voir refuser le droit à l'embarquement. Dans ce cas, ni **LORDLY SAILS**, ni l'armateur du Voilier ne pourront être tenus responsables envers le Passager.

5.3 - Le Passager s'engage à n'emporter avec lui, sur le Voilier, aucun objet ou produit dangereux, illégal ou interdit tel que des armes à feu, des explosifs ou autres substances inflammables, drogue, etc. et aucun animal. Si un Passager est en possession de tels objets, **LORDLY SAILS** se réserve le droit de refuser de réaliser la Prestation ou

d'interrompre la réalisation de la Prestation. En outre, le Passager est autorisé à fumer uniquement sur le pont du Voilier. Le Passager s'interdit de fumer à l'intérieur du Voilier et de jeter des mégots par-dessus bord.

5.4 - Le Passager reconnaît être dans une condition physique et médicale compatible avec l'objet de la Prestation. Les femmes enceintes ne peuvent participer à la Prestation que jusqu'à leur vingt-quatrième semaine de grossesse. Au-delà, elles devront produire un certificat médical attestant de leur aptitude à participer à la Prestation. En tout état de cause, le Passager s'engage à informer **LORDLY SAILS** s'il ne sait pas nager ou s'il rencontre des difficultés pour nager. Le Voilier n'est pas équipé pour les personnes à mobilité réduite.

Article 6 – Responsabilité - Garantie - Assurance

6.1 - **LORDLY SAILS** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens, connaissances, capacités à sa disposition à l'effet de fournir des Prestations de qualité au Client.

6.2 - **LORDLY SAILS** déclare avoir souscrit toutes polices d'assurances nécessaires en vue de couvrir les responsabilités pouvant résulter, à sa charge, dans le cadre de l'exécution de la Prestation réservée.

6.3 - **LORDLY SAILS** ne saurait se substituer à la Responsabilité civile individuelle de son Client qui déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité afin notamment de couvrir les dommages qu'il causerait lors de la Prestation. Plus particulièrement, le Client répondra de tous les dommages causés au Voilier, à ses aménagements et aux matériels, des dommages causés aux autres Clients et à des tiers ainsi que toutes contraventions, amendes, frais qui, de ce fait, seraient imposés à **LORDLY SAILS** par les autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres de tout pays concerné lors de la réalisation de la Prestation.

Article 7 - Force majeure

LORDLY SAILS ne peut être tenue pour responsable des cas de force majeure et de leurs conséquences directes ou indirectes.

Par évènement de Force Majeure, on entendra tout fait empêchant l'exécution totale ou partielle de la Prestation réservée qui ne pourrait être surmonté malgré une diligence raisonnable de la part de **LORDLY SAILS** ou de ses substituts. Peuvent être assimilés à des cas de Force Majeure sans que cette liste soit exhaustive : les tempêtes, les grèves, les mouvements sociaux, la guerre, les épidémies. En cas d'inexécution totale ou partielle du fait des raisons citées, **LORDLY SAILS** sera en droit d'annuler tout ou partie de la Réservation, sans être redevable vis-à-vis du Client d'une quelconque indemnité.

Article 8 - Confidentialité

Les données nominatives fournies par le Client ne seront pas divulguées, diffusées à des tiers. Elles seront, sauf opposition expresse du Client, intégrées dans le fichier clients de **LORDLY SAILS**.

Article 9 - Droit applicable - Attribution de juridiction

9.1 - Toutes les clauses figurant dans les présentes Conditions Générales de Vente seront soumises au droit français.

9.2 - Tout différend qui naîtrait à l'occasion des relations entre le Client et **LORDLY SAILS** sera porté devant les juridictions compétentes de DAX (40).

9.3 - En cas de traduction des présentes conditions générales et en cas de conflit entre la version française et la/les version(s) traduite(s), seule la version française l'emportera sur la/les version(s) traduite(s).

Les présentes Conditions générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

Signature du Client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Société LORDLY SAILS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Sise 11 domaine des Arbousiers – 40510 SEIGNOSSE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le numéro 802 528 828